

ID: 044-214400913-20200625-2020_39-DE

République Française Département Loire-Atlantique **Marsac-sur-Don**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2020

Nombre de membres		
Afféren ts	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la salle LES 3 ARCHES, la close 44170 Marsac-sur-Don sous la présidence de Monsieur de TROGOFF, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le dix-neuf juin deux mille vingt.

Vote

Nombre de voix exprimées :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: DE TROGOFF Hervé; POUPARD Dominique; PINSON-LERAY Géraldine; COUROUSSÉ Gilles; FIOT Nathalie; ROUILLON Gérard; TISSOT Yves; ROPTIN Michel; NAËL Benoit; MONNIER Sarah; SALMON Karen; TEMPLÉ Aurélie; VICET Régis; DELORME Julie; BOURDEAU Odile; JACQMIN Philippe; LE CALOCH Christian;

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le:

Et

Publication ou notification du :

Excusées : WEILAND Coralie (pouvoir à Mme Salmon) ; Gellé Bérangère

(Pouvoir à M. Jacqmin)

A été nommé(e) secrétaire : Karen SALMON

2020-39 Cession d'une partie d'un terrain communal à la société Ages & vie Habitat

Par sa délibération 2019-40 en date du 26 aout 2019, la commune a décidé de céder une partie de la parcelle ZN 141 d'une contenance d'environ 2 750m². Cependant, cette délibération ne faisait pas mention de l'avis des domaines sur ladite parcelle,

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Domaine du 8 Avril 2019 proposant une valeur vénale de 16 euros du m2 pour la partie du terrain située en zone UB constructible, décide, tenant compte de l'intérêt social pour la commune et ses habitants du projet porté par la société Ages & Vie Habitat, de céder le terrain à un prix inférieur, soit 10.000,00 euros hors taxe comme voté le 26 aout 2019.

A l'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures Pour copie conforme :

En mairie, le 26/06/2020

Le Maire

Hervé de Trogoff